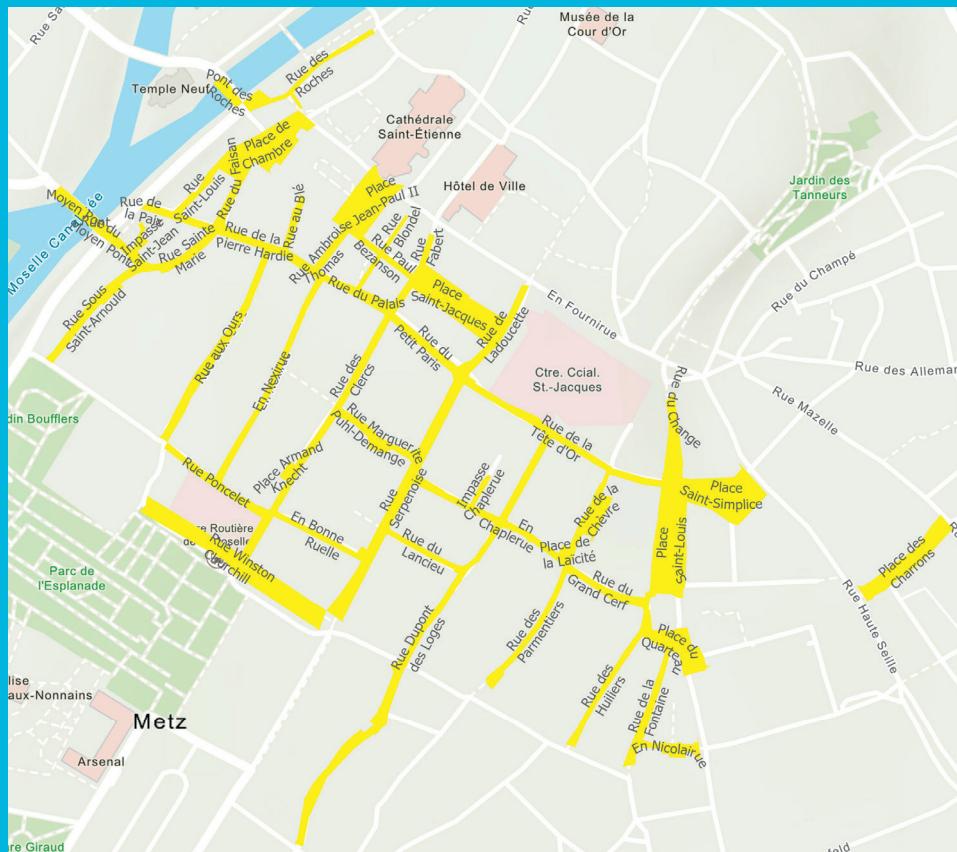


Quelles sont les rues et places du plateau piétonnier concernées ?

En jaune sur la carte.



Quelle entrée / borne utiliser ?

Il convient d'emprunter l'entrée la plus proche de l'adresse indiquée sur votre demande initiale.

Communication Villalobos Mota 2001 No one likes to be a public



LE CENTRE PIÉTONNIER

Nouvelles modalités d'utilisation





Tout stationnement est interdit. L'arrêt est limité à 30 minutes, contrôlé par l'apposition du disque horaire.

La réglementation s'applique à tous les véhicules immatriculés thermiques (à explosion) ou électriques.



Qui peut accéder au plateau piétonnier ?

- Les riverains, commerçants et professionnels
- Les propriétaires ou locataires d'un emplacement privatif
- Livreurs et usagers devant assurer une livraison ou manutention de marchandise aux heures de libre accès 6 h-11 h 7j/7

Comment obtenir l'accès ?

JE SUIS COMMERÇANT OU RIVERAIN

Je sollicite l'obtention d'un macaron «riverain» auprès du service Réglementation (circulation@mairie-metz.fr), en joignant un justificatif d'adresse et le(s) carte(s) grise(s) de votre/ vos véhicules.

À réception de ces pièces, un macaron sera délivré pour l'année civile en cours.

Pour les propriétaires ou locataires d'un emplacement de stationnement privatif, une télécommande d'accès permettant d'actionner la descente de la borne ainsi qu'un macaron seront délivrés. Ce macaron devra obligatoirement être apposé sur le pare-brise.

AUTRES (LIVRAISON, DÉPANNAGE, TRAVAUX, DÉMÉNAGEMENT...)

Pour accéder je dois justifier de la nature de ma demande en complétant le formulaire approprié disponible :

- Sur le site web : metz.fr/demarches/travaux-logement.php
 - En vous présentant au 57-59 rue Chambière du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h
 - Par mail: circulation@mairie-metz.fr
 - Par téléphone : allo Mairie 0800 891 891
- A l'exception des dépannages d'urgence et des déménagements une redevance de 17,30 €/jour sera sollicitée (tarif en vigueur en 2021).



Quand puis-je y accéder ?

JE SUIS PROFESSIONNEL OU RIVERAIN BÉNÉFICIAIRE D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT PRIVATIF

J'ai un macaron et une télécommande.

Accès libre 24 h/24 7j/7. Apposition obligatoire du macaron et d'un disque bleu pour tout arrêt.

JE SUIS PROFESSIONNEL OU RIVERAIN NE BÉNÉFICIAIRE PAS D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT PRIVATIF.

Accès libre de 6 h à 11 h 7j/7 pour un arrêt de 30 min avec apposition obligatoire du disque horaire.

En dehors de ces horaires, uniquement sur appel aux bornes et apposition du disque horaire (maximum 30 minutes).

Mode d'emploi pour actionner les bornes avec la télécommande

POUR ENTRER

Je dois positionner mon véhicule sur le marquage au sol devant la borne ;

Actionner la télécommande ;

Attendre que le feu soit clignotant orange pour avancer.

POUR SORTIR

Se présenter à la borne et positionner le véhicule en attente sur le marquages au sol ;

Attendre que le feu soit clignotant orange pour avancer.

SOYEZ PRUDENT

Ne pas reculer son véhicule après avoir déclenché l'abaissement de la borne ;

Ne jamais suivre un véhicule qui franchit une borne.